

CARTES DE SAISON

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Cochez la carte de saison de votre choix :

Saison 2021-2022
GARANTIE**

**10 % de
RÉDUCTION**

**Jusqu'au
31 octobre**

TAXES EN SUS

**À partir du
1^{er} novembre**

<input type="checkbox"/> Bout-de-Chou (6 ans et moins*)	Gratuit	Gratuit
<input type="checkbox"/> Enfant (7 à 12 ans)	281.80 \$	313.11 \$
<input type="checkbox"/> Junior (13 à 20 ans)	469.67 \$	521.85 \$
<input type="checkbox"/> Adulte (21 à 64 ans)	626.22 \$	695.80 \$
<input type="checkbox"/> Senior (65 à 79 ans)	516.63 \$	574.04 \$
<input type="checkbox"/> Vénérable (80 ans et plus)	Gratuit	Gratuit
<input type="checkbox"/> Familiale (1 adulte – 1 enfant*)	958.47 \$	1 064.58 \$
<input type="checkbox"/> Familiale (1 adulte – 2 enfants*)	1 146.34 \$	1 273.32 \$
<input type="checkbox"/> Familiale (1 adulte – 3 enfants*)	1 263.75 \$	1 403.78 \$
<input type="checkbox"/> Familiale (2 adultes – 1 enfant*)	1 346.38 \$	1 495.98 \$
<input type="checkbox"/> Familiale (2 adultes – 2 enfants*)	1 534.25 \$	1 704.72 \$
<input type="checkbox"/> Familiale (2 adultes – 3 enfants*)	1 651.66 \$	1 835.18 \$
<input type="checkbox"/> Semaine – 3 jours (tous les âges)**	290.50 \$	322.68 \$
<input type="checkbox"/> Ski de fond – individuelle	115.68 \$	En tout temps
<input type="checkbox"/> Ski de fond – familiale*	230.48 \$	En tout temps
<input type="checkbox"/> Enfant supplémentaire*	50.45 \$	En tout temps
<input type="checkbox"/> Casier à bottes	27.83 \$	En tout temps
<input type="checkbox"/> Casier à skis (selon disponibilités)	80.02 \$	En tout temps

* À l'achat, par les parents, d'une carte familiale; les neveux, nièces et petits-enfants ne sont pas concernés par cette offre. Seuls les parents biologiques, adoptifs et tuteurs légaux peuvent être inclus dans une offre de carte familiale.

**Valide après les Fêtes (mercredi au vendredi) sauf exceptions :

PLAN DE FINANCEMENT

EN 5 VERSEMENTS
ÉGAUX SANS INTÉRÊTS!

Vous devez nous faire parvenir des chèques postdatés du 1er, 15 ou 30 de chaque mois. Le premier versement doit être payé *au plus tard* le 31 octobre 2021 et le dernier, le 28 février 2022.

- Congés fériés
- Relâche scolaire
- Week-end de Pâques

COMMENT CALCULER VOTRE

CARTE DE SAISON

Montant de la carte : _____

+ Casier(s) (s'il y a lieu) : _____

+ Enfant(s) suppl. (s'il y a lieu) : _____

=SOUS-TOTAL : _____

Sous-total x T.P.S. 5% : _____

Sous-total x T.V.Q. 9,975% : _____

TOTAL _____

Veillez fournir toutes les informations nécessaires afin de compléter votre contrat de carte de saison.

Nom, Prénom :	
Tél. (rés.) :	Tél. (bur., cell.) :
Adresse :	Ville :
	Code postal :
Courriel :	Date de naissance :

Autres membres associés à cette carte (s'il y a lieu) :

Nom	Prénom	Date de naissance

ATTENTION! Seuls les enfants âgés de 20 ans et moins ayant la même résidence permanente que les autres membres de la carte peuvent être inclus.

Preuves d'âge et de domicile exigées.

Nouveauté : Faites-nous parvenir vos photos pour les cartes de saison en format paysage à l'adresse: comi@globetrotter.net (au plus tard 15 nov.)

RENOUVELLEMENT ET/OU LOCATION DE CASIER

Souhaitez-vous faire la location d'un casier?	Oui	Non
Si vous aviez un ou des casier(s) l'an dernier, veuillez en indiquer le ou les numéro(s) :		
Casier à bottes : _____ Casier à skis / planche : _____		

Les casiers doivent être réservés et payés avant le 31 octobre 2021

Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque (un)	<input type="checkbox"/> Chèques (5 versements)
	<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> Mastercard
N° carte de crédit :		Exp. : _____
Signature :	CVC : _____	

N'OUBLIEZ PAS DE LIRE ET DE SIGNER LE CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE AU DOS DE CETTE PAGE. MERCI!

AUCUN REMBOURSEMENT NI ANNULATION. DES FRAIS ADMINISTRATIFS DE 30 \$ +TX PEUVENT ÊTRE IMPOSÉS AU CLIENT POUR TOUTE MODIFICATION AU CONTRAT.

Vous pouvez vous inscrire par la **poste**, par **téléphone**, par **courriel**, ou encore en **personne** à la station (selon les heures de bureau). *Bonne saison de glisse !*

CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE

L'abonné (le participant, l'invité) s'engage à respecter le Code de conduite en montagne.

Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports. Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors-piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toutes autres règles et signalisations affichées ou autrement indiquées par la station. Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !

L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en accepter les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

- les conditions climatiques changeantes;
- les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
- la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;
- la présence de glace et de plaques de glace;
- tout changement aux conditions de la surface skiable;
- toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne;
- la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
- l'utilisation des remontées mécaniques;
- la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

Le contrat ayant donné lieu au présent billet de remontée mécanique (ou le présent contrat de location) est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le détenteur du contrat de location de même que l'émetteur (ou les parties) conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Saint-Donat-de-Rimouski, Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent billet de remontée mécanique a été émis.

Les mesures sanitaires édictées par la Santé publique doivent être respectées en tout temps. Selon l'évolution de la situation épidémiologique, il est possible qu'au cours de la saison ces mesures évoluent. Tout abonné de saison et détenteur d'un billet de ski s'engage à respecter les mesures en vigueur au moment de sa visite en station. Ces mesures sont indiquées sur le site Internet de la station.

An English version is available upon request.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales du code de conduite en montagne;

Signature :
